

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 pour poursuivre la lutte contre les moules invasives.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 4 octobre 2023 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Andreas Meyer, Commune de Féchy
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Sont excusés Philippe Parmelin, Bursins

Sont également présents, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Samuel Grossenbacher, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La lutte contre la moule quagga a fait l'objet du préavis N° 17/2021-2026, relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.00, ainsi qu'à une demande de crédit complémentaire de CHF 164'000.00 par le préavis N° 24/2021-2026 (total des deux crédits CHF 384'000.00).

Ces préavis ont permis de réaliser des travaux suivants :

- La crépine d'origine a été remplacée par un nouvel équipement pour un entretien plus aisé. La nouvelle crépine est aussi équipée d'un dispositif de diffusion pour la solution chlorée afin de traiter l'eau brute qui entre dans la conduite.
- La conduite a été inspecté par caméra sur une longueur de 50 m depuis le puit de rive de l'Oujonnet. L'inspection par caméra de la conduite côté crépine n'a pas été possible à cause d'une panne de l'équipement de visualisation.
- A la station de l'Oujonnet les équipements nécessaires pour le stockage, le dosage et injection de l'eau de javel ont été mis en place. Un système de mesure en continu du chlore résiduel a également été installé.

Malgré les travaux exécutés, le débit disponible dans le puits de rive de l'Oujonnet était toujours insuffisant et ne permettait pas l'enclenchement d'une quatrième pompe, ce qui n'a malheureusement pas amélioré les conditions restrictives de production d'eau par rapport à l'été 2022. Dès lors, le CoDir a fait exécuter des travaux d'urgence pour poser l'ancienne crépine à mi-chemin entre la nouvelle crépine et le puits de l'Oujonnet (couvert par le préavis N° 24/2021-2026). Il s'agit d'une solution provisoire pour garantir l'approvisionnement du réseau d'eau potable. Ces travaux ont démontré leur efficacité pendant l'été 2023, l'arrosage n'a pas dû être limité.

2. Travaux projetés

Au vu de ce qui précède, les problèmes liés à la présence de moules quaggua sur une longueur inconnue de la conduite et les difficultés techniques de plonger à plus de 40 m de profondeur, ont dû être résolus. A cet effet les travaux suivants ont été prévus :

La nouvelle crépine sera déplacée et posée à une profondeur de 38 m dans le but de limiter le coût des interventions des plongeurs. Cette opération consiste à raccourcir la longueur de la conduite lacustre de 120 m. Afin de vérifier si la conduite lacustre est infectée de moules, il est prévu d'ouvrir jusqu'à 3 fenêtres d'inspection au cas où des moules seraient présentes au nouvel emplacement de la crépine. Dans le cas le plus défavorable le remplacement d'un tronçon de conduite infesté de moules sera nécessaire.

3. Aspects financiers

Le montant total de l'investissement pour les travaux projetés s'élève à CHF 261'800.00 TTC. Ce montant comprend le coût de l'ensemble des travaux lacustres, à savoir démontage et remontage de la crépine ainsi que l'ouverture de fenêtres d'inspection. Sont également compris la fourniture des tubes et le travail pour le remplacement éventuel d'un tronçon de 100 m.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie le financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2023 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 261'800.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous demande de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 22/2021-2026 du Comité de direction, relatif à une demande de crédit d'un montant total de CHF 261'800.00 TTC pour poursuivre la lutte contre les moules invasives.
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'adopter le préavis N° 22/2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 9 octobre 2023

Pour la Commission des finances


Valérie Schlup


Steve Jaquier


Andreas Meyer


Hans-Peter Brunner (rapporteur)